

Lettre à la rédaction

Formation des médecins sur la prescription sociale : le point de vue des personnes ayant une expérience vécue

Herb Paquette, membre du Comité consultatif de l’Institut canadien de prescription sociale (ICPS)

En tant que personne ayant une expérience directe de l’amélioration de la santé que peut apporter la prescription sociale, je crois qu’il est de la plus haute importance de faire progresser la prescription sociale. Pour y parvenir, il faut que les médecins connaissent la valeur de cette pratique, sachent où adresser les patients et sachent comment le faire de la manière la plus simple et la plus efficace possible. Dans le même ordre d’idées, je pense que l’éducation dans les universités et les écoles de médecine est essentielle, car si les étudiants ne savent pas ce qu’est la prescription sociale, ils ne la pratiqueront pas et ne la défendront pas.

J’ai récemment consulté mon médecin de famille, comme je le fais souvent, et je lui ai demandé si le terme « prescription sociale » lui disait quelque chose. Elle a dit qu’elle connaissait le terme, mais que cela ne faisait pas partie de sa pratique parce qu’elle ne savait pas quels organismes seraient appropriés pour y adresser ses patients. J’ai ensuite demandé à mon hématologiste s’il avait déjà entendu ce terme. Il a répondu par la négative mais a offert de s’informer sur le sujet, sans toutefois faire de promesses.

Je me suis donc demandé si la prescription sociale était enseignée dans nos écoles de médecine. J’ai fait quelques recherches rudimentaires sur l’enseignement de la prescription sociale dans les écoles de médecine et j’ai pu constater qu’il ne semble pas y avoir beaucoup d’information sur la mesure dans laquelle les écoles de médecine de l’Ontario enseignent la prescription sociale comme une forme de soins aux patients au sens où nous l’entendons. En tant que personne en situation de handicap, j’ai une expérience directe des interactions avec un organisme à but non lucratif et de la prescription sociale pour mes problèmes de santé et de bien-être et il ne fait aucun doute pour moi que ces organismes ont permis à des patients d’éviter d’être hospitalisés, en outre avec des services (bien) moins onéreux.

Si nous voulons que la prescription sociale progresse au Canada, il faut commencer par le début et demander aux écoles de médecine et aux ministères de l’éducation concernés d’intégrer la prescription sociale dans le cursus d’études. Les meilleures écoles de médecine sont très influentes, et si elles montrent l’exemple en intégrant la prescription sociale à leur programme d’études médicales, d’autres emboîteront le pas.

Si les écoles de médecine se faisaient les porte-étendard de la prescription sociale, nos médecins apprendraient sans doute, comme ils le font dans d’autres pays, la valeur d’offrir du soutien social et d’aiguiller les patients vers ces ressources, à la fois pour de meilleurs soins de santé pour les patients et pour une réduction des coûts.

Je crois sincèrement que la prescription sociale est une dimension importante des soins de santé qui mérite plus d’attention dans les cabinets des médecins de famille et des spécialistes, dans le cursus des études médicales, dans les hôpitaux et dans la communauté, afin que nous puissions travailler ensemble à bâtir une nation en bonne santé.

Merci,

Herb Paquette

Mots-clés : *prescription sociale, formation des médecins, école de médecine, défense des intérêts, réduction des coûts des soins de santé, soins de santé de qualité supérieure*

[Lettre à la rédaction](#) par Paquette H dans la Revue PSPMC mise à disposition selon les termes de la [licence internationale Creative Commons Attribution 4.0](#)



Points saillants

- Pour faire progresser la prescription sociale, il faut que les médecins connaissent la valeur de cette pratique et sachent où adresser les patients et comment le faire de la manière la plus simple possible.
- Lors d’une visite chez mon médecin, j’ai pu constater que les médecins de famille ne connaissent pas toujours les différents organismes qui sont en mesure d’offrir des services dans le cadre d’une prescription sociale, ce qui explique qu’ils ne parviennent pas à faire des prescriptions sociales adéquates pour leurs patients.
- En m’informant sur le sujet, je me suis aperçu que la définition de la prescription sociale enseignée dans les écoles de médecine de l’Ontario ne correspondait pas tout à fait à la définition que nous en donnons.
- Si nous voulons que la prescription sociale progresse au Canada, il faut commencer par le début et demander aux écoles de médecine et aux ministères de l’éducation postsecondaire concernés d’intégrer la prescription sociale dans le cursus d’études.
- Si les écoles de médecine se faisaient les porte-étendard de la prescription sociale, nos médecins apprendraient sans doute, comme ils le font dans d’autres pays, l’importance d’offrir du soutien social et d’aiguiller les patients vers ces ressources, à la fois pour de meilleurs soins de santé pour les patients et pour une réduction des coûts.

Rattachement de l’auteur :

Institut canadien de prescription sociale de la Croix-Rouge canadienne, Mississauga (Ontario), Canada

Correspondance : Herb Paquette, Institut canadien de prescription sociale de la Croix-Rouge canadienne, 5700 Cancross Court, Mississauga (ON) L5R 3E9